

Bienvenue

86

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

au Département !





Edito

Le Département, c'est la collectivité des solidarités et de l'action sociale. Il intervient dans de nombreux domaines et à tous les âges de la vie.

Le Département, c'est aussi la collectivité des proximités.

Guidé par l'intérêt général pour tous et partout sur le territoire, le Département de la Vienne répond à cette exigence de proximité, d'équité et d'efficacité. Ce sont les trois piliers de notre action.

Au cœur du quotidien, le Département est au service des publics fragiles, il accompagne les collégiens vers la réussite, il anime le territoire, il protège l'environnement et améliore le cadre de vie des habitants.

Aujourd'hui, la Vienne avance, innove et rayonne grâce à nos engagements et nos investissements.

Je vous souhaite la bienvenue à tous dans cette terre d'histoire, de passion, d'innovations et de projets.

Vive la Vienne !

Alain PICHON, Président du Département



Le Poitou : un territoire, une histoire, une marque

Le Poitou est une ancienne province française, comprenant les actuels départements de la Vendée (Bas-Poitou), Deux-Sèvres et de la Vienne (Haut-Poitou) ainsi que le nord de la Charente et une partie de l'ouest de la Haute-Vienne. Pendant la protohistoire, c'est le peuple gaulois des Pictons qui occupe le Haut-Poitou. Le seuil du Poitou, comme passage stratégique entre les bassins parisien et aquitain, a vu se dérouler plusieurs batailles importantes : la bataille de Vouillé (507), la bataille de Poitiers en 732, la bataille de Poitiers (1356) à Nouaillé-Maupertuis, la bataille de Moncontour (1569)...

C'est sous la Révolution, lors de la création des départements, qu'ont été fondés en 1790 la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée à partir d'un découpage du Poitou.

Fort de ses racines et de son histoire, ce territoire révèle une rare diversité de produits remarquables et une offre touristique variée.

Partageant une identité et une culture communes, les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ont décidé en 2016 de s'associer pour promouvoir ce patrimoine à travers une marque, le Poitou.

#Poitou - Poitou.fr

À la découverte du territoire, la Vienne

Le département de la Vienne peut être fier d'un passé où la petite histoire croise la grande Histoire de France. Le site gallo-romain de Sanxay, la Tour carrée de Loudun, l'abbaye de Saint-Savin (seul édifice de la région classé au patrimoine mondial de l'Unesco), entre autres monuments, attestent d'un prestigieux héritage.

Ses territoires ruraux recèlent une richesse aussi humble que merveilleuse. Une église, un château, un moulin sont autant de témoins d'une histoire locale qui se dévoilent aux yeux d'un promeneur averti. Porté par une politique ambitieuse, axée sur la valorisation des richesses naturelles, des sites touristiques ou sur le financement de grands projets structurants comme l'Arena Futuroscope, le château de Monts sur Guesnes, le Plan de développement 2025 du Futuroscope, le Département de la Vienne s'engage et soutient l'attractivité du territoire.



La Vienne

- * 438 435 habitants
- * 6 990 km²
- * 266 communes
- * Un des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine
- * Un des 101 départements français
- * Le "chef-lieu" : Poitiers
- * 66,8% de la surface est dédiée à l'agriculture
(3 500 exploitations professionnelles agricoles)

(Chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2020)

Les Départements : plus de 2 siècles d'histoire

La naissance des départements français remonte à la Révolution française. Un peu plus de cinq mois après la prise de la Bastille (14 juillet 1789), l'Assemblée Constituante décide de donner une nouvelle organisation administrative au royaume. Pour simplifier et faciliter la gestion du pays, la France est donc découpée en 83 départements organisés autour de chefs-lieux.

Leur administration est confiée à un Conseil général dont les membres sont désignés par le pouvoir central. Ce nouveau découpage devait tenir compte de nombreux facteurs tout en respectant une règle : le chef-lieu ne devait pas se trouver à plus d'une journée de cheval des limites du département.

Quelques dates...

Le 3 Juillet 1848,

la II^e République instaure l'élection des Conseillers généraux au suffrage universel, à raison d'un élu par canton.

Avec la loi du 10 août 1871,

le Département devient une collectivité territoriale de plein droit et le Conseil général reçoit une compétence générale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Le Conseil général, dont les membres sont élus pour six ans au suffrage universel, est renouvelé par moitié tous les trois ans.

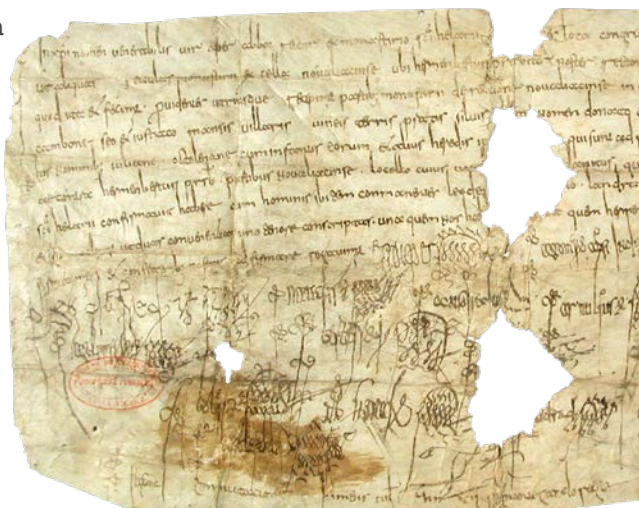
Grâce aux lois de décentralisation de 1982 et 1983, le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice. La décentralisation a transféré des compétences et des moyens financiers de l'État aux collectivités territoriales qui ont pu prendre seules des décisions et gérer leur propre budget.

Ces départements tireront souvent leur nom de la géographie locale. La Vienne a pris celui de la rivière qui la traverse comme les Deux-Sèvres, le Cher, la Marne, la Sarthe...

La loi du 18 décembre 2003 confie aux Départements, à compter du 1^{er} janvier 2004, la responsabilité et la gestion de l'allocation du Revenu Minimum d'Insertion (RMI, remplacé en juin 2009 par le Revenu de Solidarité Active RSA)

La loi du 13 août 2004 constitue un nouvel acte de décentralisation qui conforte la vocation du Département en matière d'action sociale et médico-sociale.

Entre 2005 et 2008, de nouveaux transferts ou extensions de compétences sont réalisés au bénéfice des Départements, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance (loi du 5 mars 2007) et de l'accompagnement des personnes handicapées (loi du 11 février 2005).



La loi du 17 mai 2013 prévoit que les conseillers généraux deviendront des conseillers départementaux. Ils seront au nombre de deux par canton et chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme. Le nombre de cantons est ainsi divisé par deux.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) permet au Département d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique, à l'autonomie des personnes et à la solidarité des territoires.

La loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime la clause de compétence générale des Départements.

Trois autres nouvelles lois modifient les missions des Départements :

la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016), la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Le Département de la Vienne



Son fonctionnement

Le Département est une collectivité locale dirigée par un Conseil Départemental avec à la tête un Président, élu pour 6 ans par ses pairs. Les membres de cette assemblée départementale sont également élus pour 6 ans, au suffrage universel direct.

Le Conseil Départemental de la Vienne est constitué de 38 Conseillers Départementaux. Il règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Chaque Conseiller Départemental a un remplaçant de même sexe.

Les membres de la Commission Permanente

Émanant de l'Assemblée Départementale, la Commission Permanente est composée de tous les Conseillers Départementaux. Elle se réunit une fois par mois pour examiner les projets de la collectivité avec l'appui de commissions sectorielles réparties sous 4 grandes thématiques :

• **Aménagement du territoire et développement durable :**

Climat et Développement Durable ; Routes, Mobilités ; Agriculture, Ruralité ; Aménagement du Territoire ; Aménagement et Inclusion Numériques.

• **Solidarités, action sociale :**

Personnes âgées, Personnes handicapées ; Action Sociale, Enfance, Famille, Santé ; Insertion, Emploi, Pôles économiques ; Habitat, Logement.

• **Éducation, Jeunesse, Épanouissement :**

Éducation, Collèges, Université, Bâtiments ; Jeunesse, Sport et Citoyenneté ; Culture, Événementiel ; Tourisme, Attractivité ; Relations Internationales.

• **Finances :**

Ressources Humaines et Moyens Généraux ; Financements Union Européenne, État ; Région et Grands Projets ; délégation de service public, Commission d'appel d'Offres et Jury de concours

Ses missions

Le Département aujourd'hui, ce sont 1600 agents, et de nombreuses missions, au service des habitants de la Vienne, à tous les âges de la vie.

Les solidarités (la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées et handicapées, l'insertion et le logement), l'éducation et l'aménagement du territoire sont au coeur des priorités de la collectivité. **Le Département, c'est aussi le 1^{er} partenaire des communes**, des intercommunalités, du sport, un acteur important de la culture, du tourisme et de l'environnement.

Enfin, grâce aux infrastructures routières et aux collèges qu'il entretient et modernise, au déploiement du numérique qu'il développe dans le territoire, le Département est **le 1^{er} investisseur public de la Vienne.**

Chaque année, le Conseil Départemental construit et gère un budget de plusieurs centaines de millions d'euros (514,43 M€ en 2022, budget en annexes) qui définit le cadre de l'action de la collectivité. Cette somme se répartit entre les différentes compétences du Département.

Le Département, une collectivité de proximité et tournée vers l'avenir depuis plus de 230 ans !

Les priorités départementales

"2022 voit naître l'aboutissement de plusieurs grands projets portés par la Majorité Départementale, notamment celui de l'Arena Futuroscope, tant attendue, celui du Futuroscope 2 qui va donner un nouveau souffle à la locomotive touristique de la Vienne, le collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard, le Château de Monts sur Guesnes... et tant d'autres."

Alain PICHON
Président du Département
de la Vienne

1. Aménagement du territoire et développement durable

Premier partenaire des collectivités dans leurs projets, le Département reste mobilisé pour la modernisation et l'entretien du réseau routier, le déploiement de la fibre pour tous à l'horizon 2025 et intègre le développement durable dans toutes ses politiques.

L'Habitat, l'Aménagement Numérique, les Routes, l'Eau, l'Environnement, l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne avec le dispositif ACTIV, l'Agriculture et l'Aéroport de Poitiers-Biard



2. Solidarités

Le Département, chef de file des solidarités, poursuit ses politiques envers les plus fragiles, du plus jeune âge aux aînés. **Les dépenses de solidarités représentent 70 % des dépenses de fonctionnement du budget 2022.**

Les Solidarités : Personnes âgées, Personnes handicapées, Action Sociale, Enfance et Famille, Emploi et Insertion, Maison Départementale des Personnes Handicapées La Santé

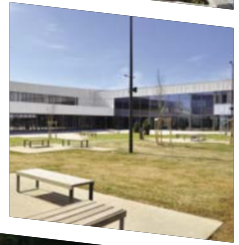
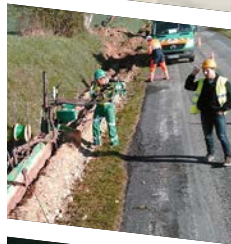
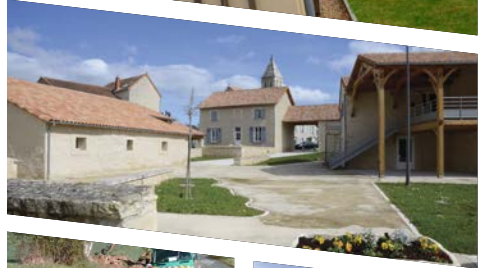
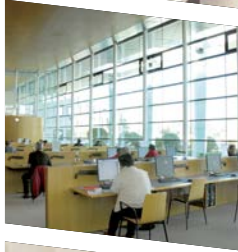
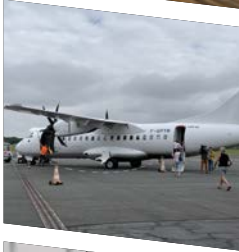
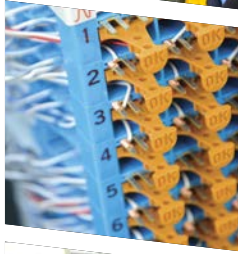
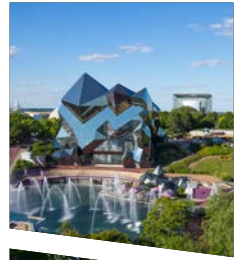


3. Éducation, Jeunesse et Épanouissement

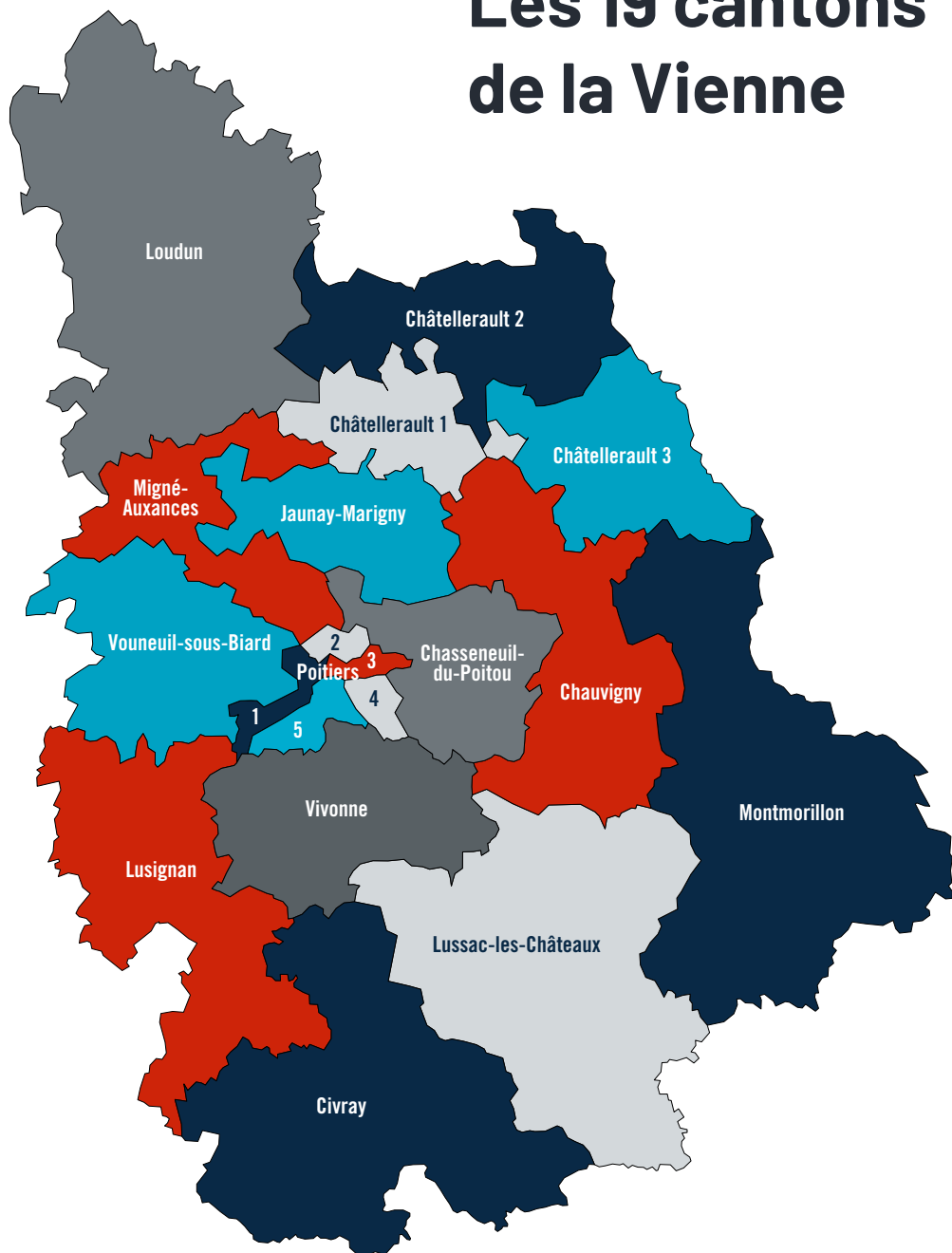
Avec un Plan Collèges 2015-2025 porté à 141 M€, l'adaptation des moyens aux nouveaux enjeux avec le numérique, le Département poursuit ses politiques éducatives pour les collèges et ses actions pour le sport, la culture, le tourisme... en faveur de tous les publics.

Les Enseignements Artistiques, le Développement Touristique, les Collèges, Conseil Départemental des Jeunes, Lecture Publique, Archives Départementales, Relations Internationales, Plan Jeunesse





Les 19 cantons de la Vienne



L'Assemblée Départementale 2021-2028



Alain Pichon
Conseiller
Départemental
de Châtellerault 2
Président du Département
de la Vienne



Valérie Dauge
Conseillère Départementale
de Châtellerault 2
Première Vice-Présidente
Personnes Agées,
Personnes Handicapées



Henri Colin
Conseiller Départemental
de Châtellerault 1
2^e Vice-Président
Education, Collèges,
Université, Bâtiments



Pascale Guittet
Conseillère Départementale
de Chasseneuil-du-Poitou
7^e Vice-Présidente
Sport, Jeunesse et Citoyenneté



Pascale Moreau
Conseillère Départementale
de Châtellerault 3
3^e Vice-Présidente
Aménagement du Territoire



Benoît Coquelet
Conseiller Départemental
de Vouneuil-sous-Biard
8^e Vice-Président
Insertion, Emploi,
Pôles Economiques



Claude Eidelstein
Conseiller Départemental
de Chasseneuil-du-Poitou
4^e Vice-Président
Finances, Rapporteur
Général du Budget



Séverine Saint-Pé
Conseillère Départementale
de Migné-Auxances
9^e Vice-Présidente
Aménagement
et Inclusion Numériques



Rose-Marie Bertaud
Conseillère Départementale
de Vivonne
5^e Vice-Présidente
Action Sociale, Enfance et Famille



Jean-Louis Ledoux
Conseiller Départemental
de Lusignan
10^e Vice-Président
Agriculture, Ruralité



Gilbert Beaujaneau
Conseiller Départemental
de Vivonne
6^e Vice-Président
Routes, Mobilités



Marie-Renée Desroses
Conseillère Départementale
de Lussac-les-Châteaux
11^e Vice-Présidente
Ressources Humaines,
Moyens Généraux



Guillaume de Russé
Conseiller Départemental
de Montmorillon
Président-délégué, en charge
des Financements Union Européenne,
Etat, Région et des Grands Projets



Sybil Pécriaux
Conseillère
Départementale
de Lusignan
Déléguée, en charge
des Relations Internationales



Francis Gomez
Conseiller
Départemental
de Poitiers 4



Anne-Florence Bourat
Conseillère Départementale
de Châtelleraut 1
Vice-Présidente-déléguée,
en charge de la Santé



Alain Joyeux
Conseiller
Départemental
de Poitiers 5



Catherine Bourgeon
Conseillère
Départementale
de Poitiers 4



Bruno Belin
Conseiller Départemental
de Loudun
en charge de la Culture
et de l'Événementiel



Sandrine Barraud
Conseillère
Départementale
de Vouneuil-sous-Biard



Anthony Brottier
Conseiller
Départemental
de Poitiers 1



Joëlle Peltier
Conseillère Départementale
de Poitiers 5
Vice-Présidente déléguée,
en charge du Climat
et du Développement Durable



Jérôme Neveux
Conseiller
Départemental
de Jaunay-Marigny



Aline Fontaine
Conseillère
Départementale
de Poitiers 1



François Bock
Conseiller
Départemental
de Lussac-les-Châteaux



Marie-Jeanne Bellamy
Conseillère
Départementale
de Loudun



Ludovic Devergne
Conseiller
Départemental
de Poitiers 2



Brigitte Abaux
Conseillère
Départementale
de Montmorillon
Déléguée, en charge
de l'Habitat et du Logement



Gérard Pérochon
Conseiller
Départemental
de Châtelleraut 3



Florence Harris
Conseillère
Départementale
de Poitiers 3



Jean-Olivier Geoffroy
Conseiller
Départemental
de Civray



Valérie Chebassier
Conseillère
Départementale
de Jaunay-Marigny



Grégory Vouhé
Conseiller
Départemental
de Poitiers 3



Isabelle Barreau
Conseillère
Départementale
de Chauvigny
Déléguée, en charge
du Tourisme et de l'Attractivité



Benoît Prinçay
Conseiller
Départemental
de Migné-Auxances



Sarah Rhallab
Conseillère
Départementale
de Poitiers 2

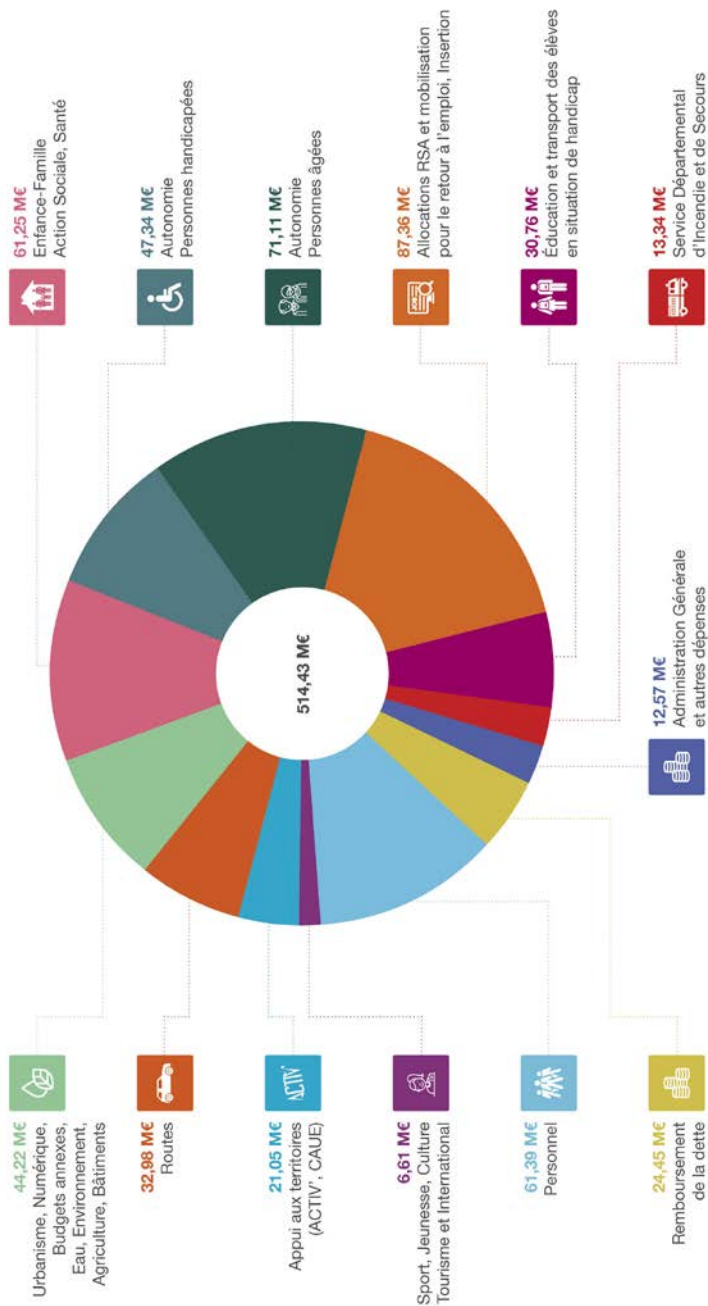


Gérard Herbert
Conseiller
Départemental
de Chauvigny

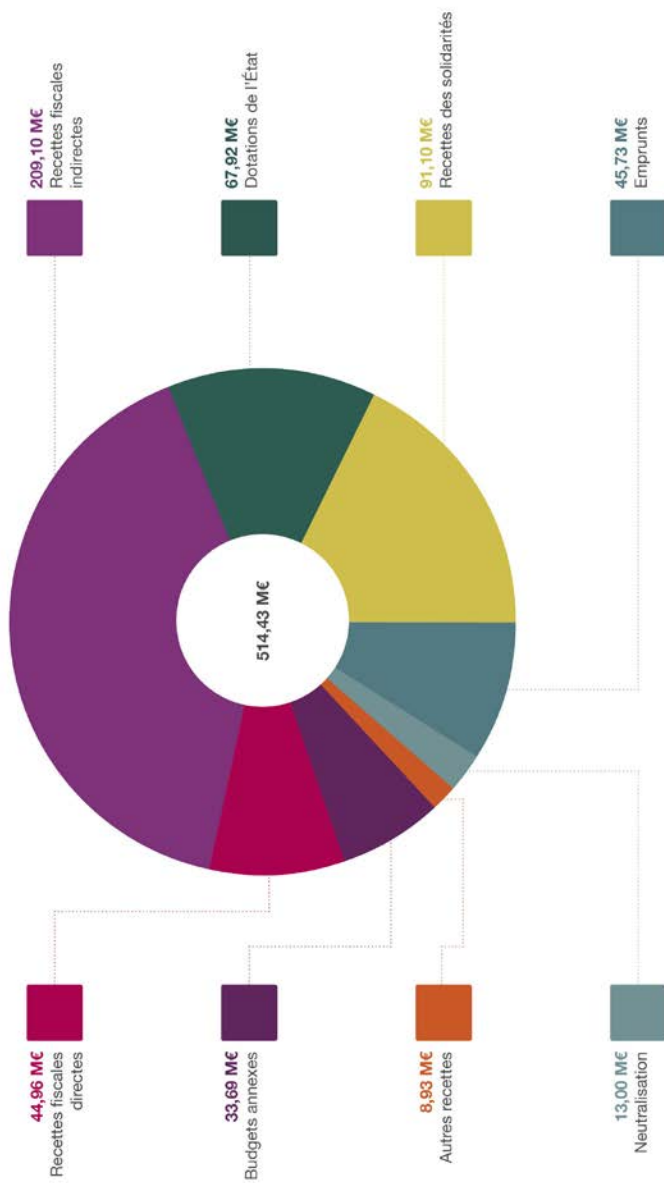


Lydie Noiraut
Conseillère
Départementale
de Civray

Budget primitif 2022 - Dépenses

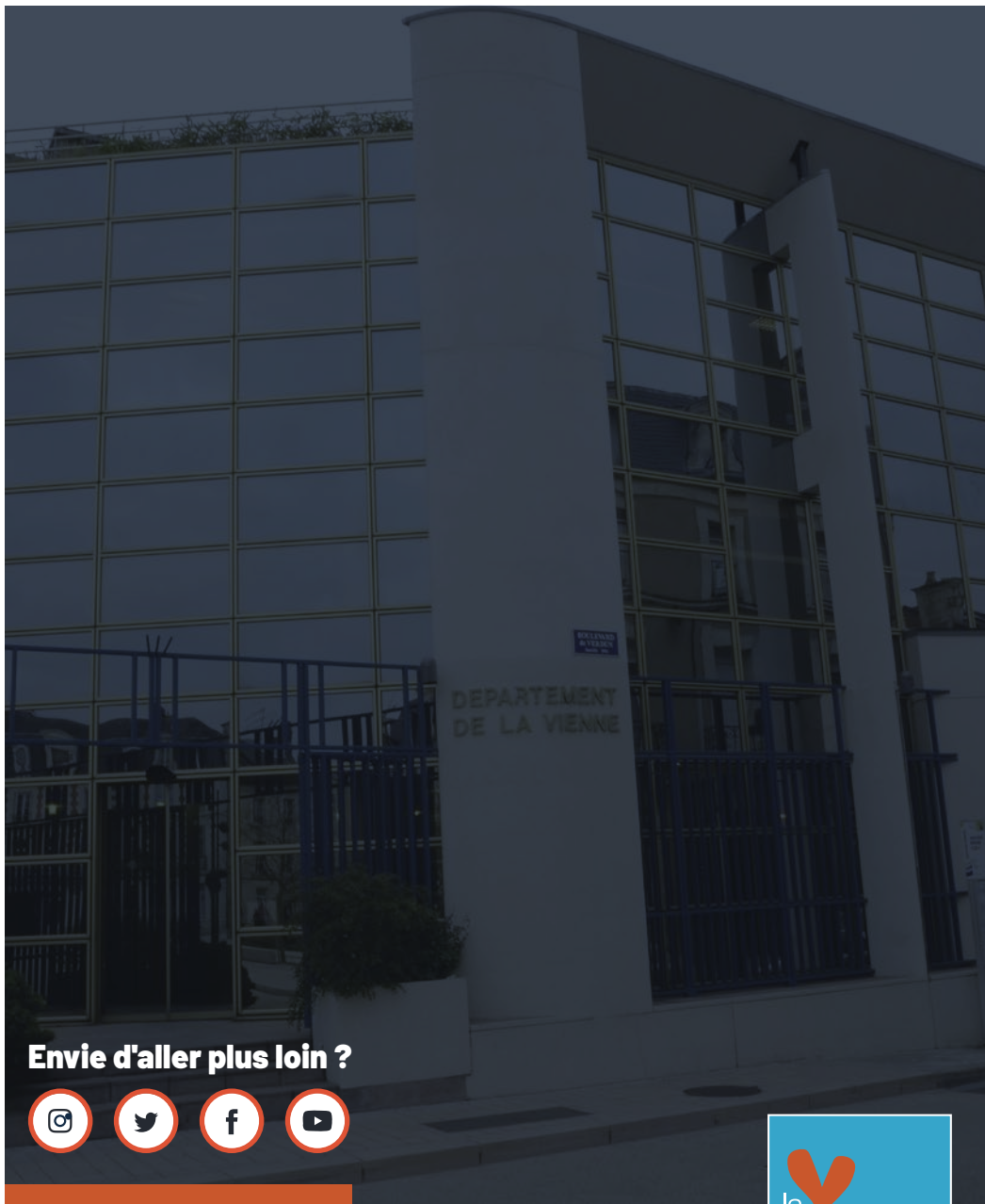


Budget primitif 2022 - Recettes





La Vienne à Dangé-Saint-Romain



Envie d'aller plus loin ?



Département de la Vienne

Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 Poitiers
05 49 55 66 00

■ lavienne86.fr

